

CONDITIONS GENERALES CARTES PRIVILEGE FFE

CARTE PRIVILEGE SIMPLE

Avantage :

- Elle permet d'obtenir l'entrée gratuite au Salon du Cheval à Paris.

Conditions :

- 1 entrée par tranche de 50 licences obtenues sur le millésime précédent.
- Etre titulaire de sa licence pratiquant pour le millésime en cours dans le club demandeur.
- Il faut être, dirigeant, cogérant, conjoint collaborateur ou salarié du club depuis au moins un an.
- Compléter intégralement le formulaire en cochant la case « privilège simple ».

CARTE PRIVILEGE COMPETITION

Avantage :

- Elle vous permet d'obtenir gratuitement une licence compétition de votre choix.

Conditions :

- 1 carte par tranche de 100 licences délivrées sur le millésime précédent.
- Etre titulaire de sa licence pratiquant pour le millésime en cours dans le club demandeur.
- Il faut être, dirigeant, cogérant, conjoint collaborateur ou salarié du club depuis au moins un an.
- Compléter intégralement le formulaire en cochant la case « privilège compétition ».
- Préciser le niveau des catégories et des disciplines demandées.
- Si la licence compétition est déjà prise, elle sera remboursée sur le compte FFE de l'adhérent.

A renvoyer à FFE Club - Parc Equestre - 41600 Lamotte
Tel 02 54 94 46 00 - Fax 02 54 94 46 20 – club@ffe.com
Bureau ouvert du lundi au vendredi : 9h – 13 h et 14h – 18h